

Vous êtes professionnel libéral de santé

Pour participer aux missions de la plateforme, vous pouvez nous solliciter afin de signer une convention de partenariat.

La plateforme préconise / coordonne / organise les bilans d'intervention précoce et les séances pour des enfants à risque de TND.

Vous contribuez à l'élaboration du diagnostic et à la co-construction du parcours de soins de l'enfant.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Nos Missions



INFORMATION

sur les troubles neuro développementaux



ACCOMPAGNEMENT

La famille dans les parcours de soin



COORDINATION

Les parcours de bilans et d'interventions précoces



APPUI RESSOURCE

Auprès des professionnels de 1^{ère} ligne



ORIENTATION

Vers une structure de 2nd ligne



MOBILISATION

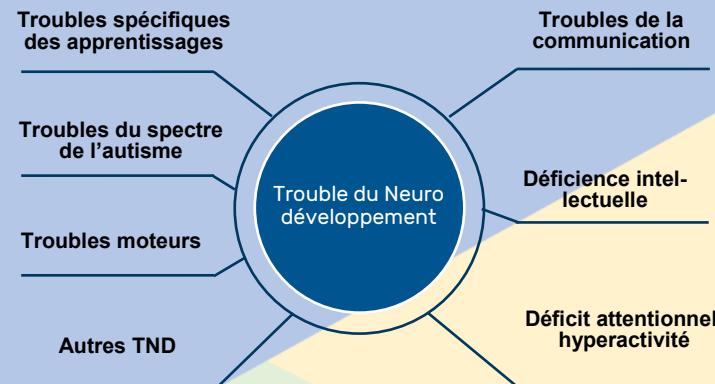
Des ressources du territoire

Soins

Financés par
la CPAM

Pourquoi parle-t-on de TND ?

Les troubles du neurodéveloppement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur et/ou affectif.



<https://pole-hainaut-cambresis.apf-francehandicap.org/plateforme-coordination-dorientation-pco>



pco.hainaut@apf.asso.fr



06 07 31 06 97



4 rue Jean Dauby
VALENCIENNES
59300



Pour les enfants
de 0 à 12 ans avec suspicion
de Troubles du Neuro
Développement
(TND)



P C O
Hainaut

Plateforme de Coordination
et d'Orientation

0 - 6 ans

Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 6 ans révolus avec suspicion de trouble du Neurodéveloppement



PCO du Hainaut 0 - 12 ans

Vous trouverez les livrets de repérage sur le site :

www.handicap.gouv.fr

Comment adresser ?

Le médecin complète le « **guide de repérage des troubles du neurodéveloppement chez les enfants** » et le transmet à la plateforme avec **ses préconisations**.



Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans le repérage des premiers signes d'appels.

Avec l'accord des parents, vous pourrez adresser l'enfant à la PCO via le médecin.

7 - 12 ans

Pour qui ?

Pour les enfants de 7 à 11 ans révolus présentant un écart significatif du développement et/ou des acquisitions relatives au fonctionnement scolaire et social, suggérant un TND

Comment adresser ?

Le médecin scolaire et/ou tout autre médecin complète :

- **Le volet médical** après avoir pris connaissance du :
 - **Volet enseignant**, préalablement rempli par l'équipe éducative
 - **Volet famille** rempli par les parents
- **Le formulaire d'adressage** avec ses préconisations

You êtes professionnel de l'éducation nationale

Les difficultés de l'enfant persistent malgré les mesures d'accompagnements pédagogiques mises en place dans le livret de parcours inclusif.

Avec l'accord des parents, vous pourrez adresser l'enfant à la PCO via un médecin et prendre contact avec l'enseignant ressource TND de la PCO.



Admission à la PCO en commission médicale



Construction du parcours

avec la famille et en lien avec le médecin référent



Mobilisation

Du forfait d'intervention précoce : **Ergothérapie**
Psychologie
Psychomotricité



Coordination des soins

En vue de poser un diagnostic



Orientation

En lien avec la famille